

[Text]

another federal-provincial program called CAP, which offers that social assistance. In answer to both senators, that has a limit on amounts which can be charged.

Senator Bielish: My question is with respect to care and it has just been answered through other senators' questions. Fortunately, I was patient enough to wait.

Senator Phillips: Mr. Chairman, a number of provinces are considering a plan whereby there will be a deductible amount for Medicare hospitalization. I would suggest this is something very similar to automobile insurance where the first \$100 or \$200 is deductible. Would that be allowed under this legislation?

Hon. Miss Bégin: No, absolutely not. Perhaps that was the question Senator Bielish wished to ask, since Alberta is the one province where the doctors—not the province—are now discussing that situation. Of course, it would be a totally unacceptable situation since it poses a financial barrier. It is somewhat of a fiction to consider Medicare as a pure insurance scheme. The fact is the majority of Medicare costs in all provinces are paid by taxes. Premiums come on top and bring in a tiny revenue. Technically, a deductible would be a user charge and subject to penalty.

The Chairman: I know there are more questions which senators would like to ask of the minister. I also know that we are only prestudying the bill at this time and do not have the amendments before us. I would like to thank the minister, her deputy and officials for coming before us today and giving us the clear answers which they have given us. I would like to ask if they are prepared to come before us again if we need them when we receive the bill with its amendments as passed in the House of Commons?

Hon. Miss Bégin: Absolutely, Mr. Chairman.

The Chairman: That being the case, we will relieve you of your duties today. Thank you very much for coming. We will prepare many more questions for you. I know you will have the answers to them. If you do not, then we can ask you to come back a third time. We will allow you to go today and perhaps we will hear you in many places within the next few days.

I would ask honourable senators to stay for just a moment to discuss other business. On Tuesday next, we are proposing to have witnesses from the Canadian Medical Association. They will be here at 4.00 p.m. and the committee will meet then or whenever the Senate rises, whichever is the later.

Also, honourable senators, we would like to know if any of the members have suggestions as to other people whom we could invite to make submissions to the committee. I thought

[Traduction]

dans le besoin; elles sont automatiquement assujetties à un autre programme fédéral-provincial, le régime d'assistance publique du Canada, qui offre cette aide sociale. Pour répondre aux deux sénateurs, il y a donc une limite aux frais qui peuvent être imposés.

Le sénateur Bielish: Ma question se rapportait aux soins et le Ministre vient d'y répondre. Heureusement que je me suis montré patient.

Le sénateur Phillips: Monsieur le président, un certain nombre de provinces envisagent d'adopter, à l'égard des frais d'hospitalisation, un plan qui prévoirait une franchise, analogue à celle de 100 \$ ou 200 \$ imposée dans le cas de l'assurance-automobile. Cela serait-il permis en vertu de la loi?

L'honorable Mme Bégin: Absolument pas. Peut-être est-ce là la question que voulait poser le sénateur Bielish étant donné que l'Alberta est la seule province où les médecins—et non pas le gouvernement—envisagent cette possibilité. Bien entendu, ce serait une situation tout à fait inacceptable étant donné qu'elle imposerait une barrière financière. Je pense qu'il n'est pas juste de considérer l'assurance-maladie comme un pur régime d'assurance. Le fait est que la majorité des frais d'assurance-maladie dans toutes les provinces sont payés par les taxes. Les cotisations ne représentent qu'un faible pourcentage des recettes. Techniquement, une franchise équivaldrait à des frais modérateurs, et une amende serait susceptible d'être imposée.

Le président: Je sais que les sénateurs auraient d'autres questions à poser au Ministre. Il ne faut toutefois pas oublier que nous n'en sommes qu'à l'étude préliminaire du projet de loi et que nous n'avons été saisis d'aucun amendement. Je tiens remercier le Ministre, son sous-ministre et ses représentants d'être venus nous rencontrer aujourd'hui et d'avoir répondu aussi clairement à nos questions. J'aimerais savoir s'ils seraient prêts à nous rencontrer à nouveau si besoin est lorsque nous aurons été saisis du projet de loi et de ses amendements après qu'ils auront été adoptés par la Chambre des communes?

L'honorable Mme Bégin: Absolument, monsieur le président.

Le président: Nous vous laissons donc partir. Merci beaucoup d'être venus nous rencontrer. Nous aurons de nombreuses autres questions à vous poser. Je sais que vous pourrez y répondre. Dans le cas contraire, il se pourrait que nous vous demandions de revenir une troisième fois. Nous nous quittons donc pour aujourd'hui, peut-être nous entendrons-vous discuter de la question en plusieurs autres endroits au cours des quelques prochains jours.

Je demanderais aux honorables sénateurs de rester quelques minutes de plus pour discuter d'autres questions. Mardi prochain, nous nous proposons de rencontrer des représentants de l'Association médicale canadienne. Ils seront ici à 16 heures et le Comité les rencontrera alors ou lorsque le Sénat aura levé la séance, selon l'heure la plus tardive.

Je tiens également à vous demander, honorables sénateurs, si quelqu'un d'entre vous aurait des suggestions à faire quant aux gens que nous pourrions inviter à vous présenter des mémoires.